

Récupération des Congés Maladie : Les jours de congé non pris pendant la maladie seront récupérables grâce à une nouvelle loi.

Accord Participation et Intéressement : La CGT signe l'accord mais alerte sur ses effets négatifs pour les bas salaires.

Accord GEPP : La CGT refuse l'accord GEPP, estimant qu'il ne protège pas suffisamment les emplois.

Enquête Conditions de Travail : Participez à l'enquête CGT pour améliorer les conditions de travail.

Négociations à venir : La CGT demande des horaires de travail moins pénibles et rejette l'annualisation du temps de travail.

Élections Professionnelles : Renforçons la CGT pour défendre nos droits lors des élections 2025/2029.

Victoire de la CGT : Récupération des Jours de Congés Pendant la Maladie.

Enfin le droit français reconnaît que quand nous sommes malades nous ne sommes pas en repos !

Grande victoire, grâce à l'action de la CGT au niveau national et au sein de notre entreprise, en particulier avec l'aide précieuse de notre avocate, la loi du 22 avril 2024 (n°2024-364) sur la récupération des jours de congés pendant la maladie va enfin être appliquée.

Cela signifie que l'entreprise va régulariser automatiquement les jours de congés des salariés concernés, à l'exception de ceux dont les périodes d'arrêt sont antérieures à 2014, qui devront fournir les fiches de paie indiquant les périodes d'arrêts. Les salariés ayant quitté l'entreprise depuis moins de 3 ans devront également effectuer une démarche pour bénéficier de cette régularisation.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations ou pour être accompagnés dans vos démarches.

Accord Participation et Intéressement.

La CGT Pierre Fabre a décidé de signer l'accord sur la participation et l'intéressement. Cependant, nous tenons à vous alerter sur les dangers de ce type de rémunération. Le salaire soumis à cotisations sociales, perçu tous les mois, est le seul garant de notre niveau de pouvoir d'achat et de nos droits sociaux, y compris nos futures pensions de retraite.

En effet, les salariés aux revenus les plus bas touchent entre 50 et 70 % de moins que ceux ayant les plus hauts revenus (une dérive qui ne cesse de s'accroître). Cette inégalité renforce les disparités salariales au sein de notre entreprise, l'entreprise estime que c'est non négociable (loin de « l'esprit Pierre Fabre d'antan..»)

Accord Gestion Emploi Parcours Professionnels (GEPP)

Le nouvel accord sur la gestion de l'emploi et des parcours professionnels peut sembler à première vue bénéfique. Mais attention, la réalité est bien différente. Principales raisons de notre refus de signer cet accord :

Les mesures de cet accord profitent principalement à certains secteurs que l'entreprise souhaite réorganiser afin de diminuer la masse salariale. En d'autres termes, la stratégie de l'entreprise est sécurisée, les salariés concernés sont au mieux déplacés, au pire menacés de perdre leur emploi. Nous souhaitons un engagement de sécurisation pour les salariés dans l'accord : refus par la direction ! Pour les salariés en mission, les garanties apportées par cet accord sont inexistantes.

Refuser de signer cet accord ne devrait pas nous exclure de la commission ad hoc sur la gestion des emplois. C'est une démarche antidémocratique qui empêche la représentation et la défense de tous les salariés.

Consultation sur les Conditions de Travail

Votre avis compte ! La CGT distribue actuellement une enquête sur les conditions de travail et nous vous encourageons vivement à y répondre. Cette enquête reste ouverte jusqu'en septembre et vous êtes déjà nombreux à avoir participé. Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, prenez quelques minutes pour nous faire part de votre expérience et de vos attentes. C'est ensemble que nous pourrions améliorer nos conditions de travail.



Négociations à venir pour la fin de l'année :

En plus de la négociation sur les salaires, le protocole d'accord pré électoral, accord seniors , égalité professionnel plusieurs négociations d'importance seront ouvertes au deuxième semestre de cette année, notamment celle-ci :

Organisation du travail dans les usines :

Depuis des mois, voire des années, la CGT Pierre Fabre demande que les horaires de travail soient modifiés afin d'améliorer considérablement les conditions de travail. Les rythmes de travail en 3x8 pendant 5 jours usent les corps et les esprits. Nombre de salariés sont confrontés à des soucis de santé Il faut mettre en place un modèle gagnant-gagnant qui permette de répondre aux nécessités de production tout en allégeant la charge de travail et la pénibilité des salariés de la BU production. La CGT ne veut pas d'un système d'annualisation du temps qui déclenche les disponibilités suivant les seuls besoins de production... En clair, vous travaillez moins quand l'entreprise le décide et plus sans majoration quand ça leur semble nécessaire.

Non, ce qui nous semble intéressant de proposer, c'est une réduction du temps de travail sans aucune perte de salaire. L'exemple de nombreuses entreprises qui s'orientent vers la semaine de 4 jours et le passage au 32h sans perte de salaire doit nous guider.

Restez vigilants, il est hors de question de dégrader encore plus nos vies, nos santés, et notre équilibre vie privée/vie professionnelle !

ELECTION PROFESSIONNELLES :

Pour le mandat 2025/2029, il est crucial de renforcer notre équipe syndicale sur tous les sites du groupe Pierre Fabre. Plus nous serons nombreux et unis, plus notre voix portera face à une direction qui, malheureusement, montre trop peu de reconnaissance.

Rejoindre le syndicat CGT, c'est participer activement à l'amélioration de nos conditions de travail et assurer un avenir plus juste pour tous. Un mandat syndical vous offre :

Pour être efficace rapidement, des informations essentielles: Droits, sécurité au travail, relations professionnelles, et bien plus. Chaque salarié a droit à 12 jours par an de formation économique et syndicale.

Pour exercer vos fonctions syndicales en toute sérénité, pouvoir intervenir et être un véritable contre-pouvoir vous bénéficiez d'une protection renforcée face au licenciement.

Pourquoi se présenter aux élections ?

En vous présentant aux élections syndicales, vous devenez un acteur clé de notre mouvement, c'est votre chance d'influencer les décisions, de défendre vos collègues, les droits collectifs et de bâtir un avenir meilleur pour tous. Ensemble, nous pouvons faire la différence et renforcer notre syndicat.



Contacts :

Frédéric Fabre, délégué central 0608267605



Ludovic Poughon, délégué central adjoint 0683532802
www.cgtpierrefabre.fr